

Résultats économiques des exploitations d'Île-de-France en 2023

Des résultats économiques 2023 comparables à ceux de 2020 et qui contrastent avec l'année record 2022

En Île-de-France, le résultat de l'exercice 2023 des exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux (COP) diminue de 76,9 % à 37 900 € par rapport à 2022. Par comparaison, au niveau national, la baisse est de 75,5 % à 22 230 €. Causé par la contraction de 20 % du prix des céréales, conjuguée à une augmentation des consommations intermédiaires de 12 %, cet affaissement des résultats touche les exploitations proportionnellement à leur production de céréales et leur utilisation d'engrais minéraux et de produits phytopharmaceutiques.

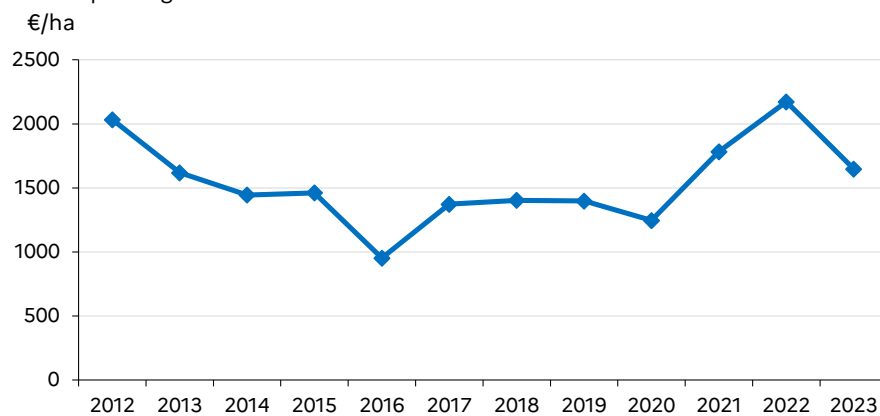
Une production en valeur en forte baisse par rapport à 2022, mais qui reste dans la moyenne des années d'avant la vague d'inflation

Pour les exploitations franciliennes spécialisées en céréales et oléo-protéagineux (sur lesquelles se concentre toute l'analyse), la production de l'exercice 2023 en valeur baisse de 24,4 % par rapport à 2022, année de très forte augmentation des prix des produits agricoles. L'inflation observée à partir de 2020-2021 a été principalement due à la crise sanitaire liée au Covid-19, qui a entraîné une reprise économique massive et des problèmes d'approvisionnement, mais la guerre en Ukraine a également aggravé la situation en 2022. La production s'établit en moyenne à 271 700 € soit 1 648 € /ha, des niveaux qui restent supérieurs à ceux des années 2017 à 2020 (graphique 1).

Graphique 1

Une production 2023 dans la tendance d'avant l'envolée de 2021

Évolution de la production par hectare des exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux en euros constants



Champ : exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux en Île-de-France

Source : Agreste - RICA

Les données du RICA ne montrent pas d'évolution significative de la production de COP en quantité. La baisse de la production en valeur s'explique donc exclusivement par l'évolution des prix de vente. Les cours des céréales sont en décroissance après l'épisode de flambée de 2021-2022. Par exemple,

la tonne de blé tendre, qui avait augmenté à 340 €/t en moyenne en 2022 (en euros constants 2023), perd 38,5 % en 2023 et se vend 209 € en moyenne, soit 25,4 % en dessous de la moyenne quinquennale 2018-2022 (graphique 2). Côté oléagineux, la tonne de colza se vend 439 €

en moyenne en 2023, alors qu'elle s'était vendue à 713 €/t en 2022 (en euros constants 2023), en repli de 38,3 % par rapport à 2022 et de 27,6 % par rapport à la moyenne quinquennale 2018-2022. Les prix de vente atteignent même leur plus bas niveau depuis 2012 d'après les données du RICA.

Une augmentation des consommations intermédiaires de 11,9 % malgré une baisse relative du coût de l'énergie

La hausse des consommations intermédiaires (correspondant aux coûts des différents intrants achetés et consommés dans le processus de production) concerne en particulier les coûts des engrais qui augmentent de 48,2 % entre 2022 et 2023, de 47 100 € à 73 500 € (graphique 3). Les charges en produits phytosanitaires progressent de 12,3 %, de 26 900 € à 31 800 €. Ces deux postes sont les plus importants pour les exploitations spécialisées en COP. Dans le même temps, les dépenses d'énergie diminuent de 11,3 % sur un an, de 18 300 € à 17 100 €. Elles restent cependant 68 % plus élevées qu'en 2020 et leur baisse ne permet pas de compenser la hausse des autres consommations intermédiaires.

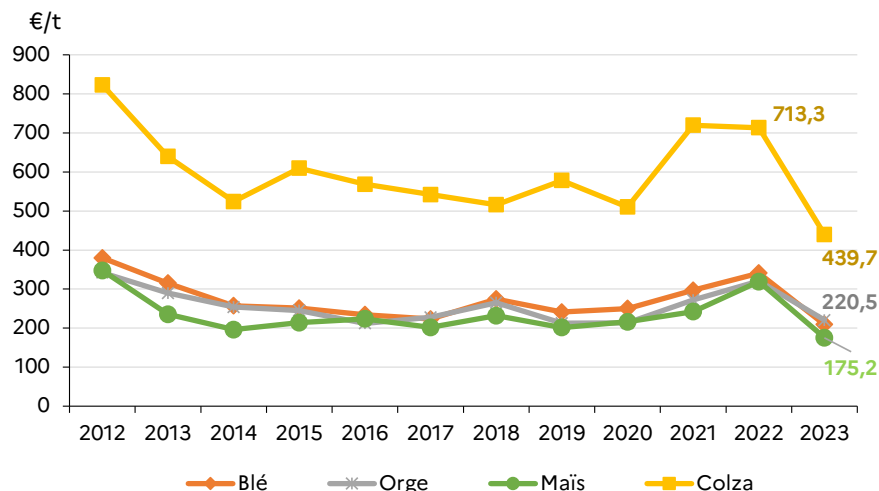
Un effet ciseau en 2023 : une valeur ajoutée en baisse sous l'effet conjugué du repli de la production en valeur et de l'augmentation des consommations intermédiaires

La valeur ajoutée (valeur de la production de l'exercice moins les consommations intermédiaires) chute de 64,4 % en 2023 dans les exploitations spécialisées en COP (graphique 4) pour s'établir à 61 000 €. Mais avec une moyenne de 370 €/ha, la valeur ajoutée à l'hectare reste supérieure à celle de 2020 (304 €/ha). La chute spectaculaire s'explique en grande partie par le niveau exceptionnellement haut des valeurs ajoutées des années 2022 et 2021.

Graphique 2

En 2023, les prix de vente des produits agricoles au plus bas depuis 2012

Évolution des prix unitaires des céréales et des oléagineux en Île-de-France depuis 2012 en euros constants

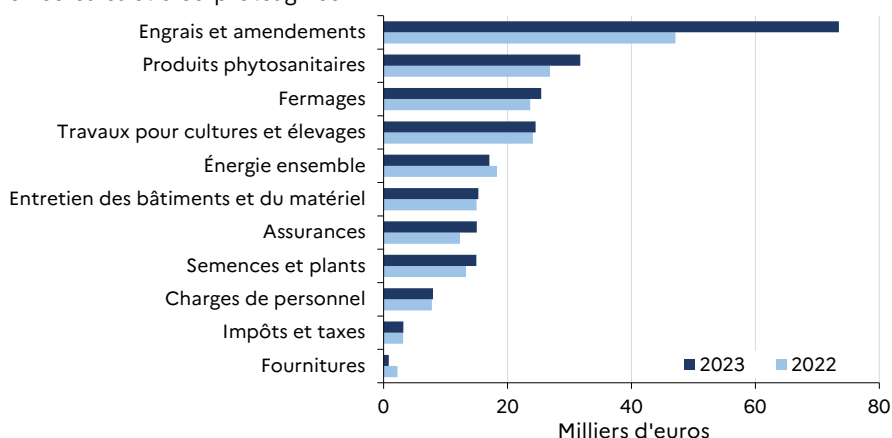


Champ : exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux en Île-de-France
Source : Agreste - RICA

Graphique 3

Les charges en engrais et phytosanitaires augmentent

Évolution 2022/2023 de l'ensemble des charges des exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux

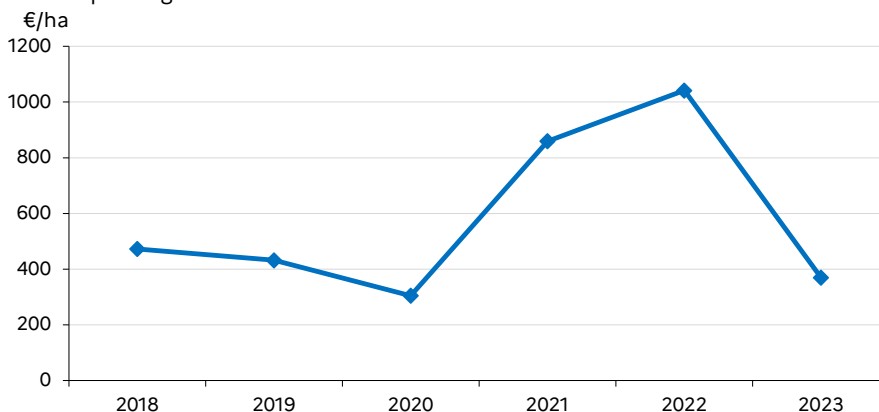


Champ : exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux en Île-de-France
Source : Agreste - RICA 2023

Graphique 4

Forte chute de la valeur ajoutée en 2023

Évolution de la valeur ajoutée par hectare des exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux en 2023 en euros constants



Champ : exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux en Île-de-France
Source : Agreste - RICA

Le taux de valeur ajoutée, qui correspond au rapport de la valeur ajoutée sur le chiffre d'affaires, se situe à 22,3 % en 2023 (graphique 5). Cela signifie que pour produire 100 € il faut consommer 77,7 € de matière première et d'énergie. Le taux de valeur ajoutée se dégrade en 2023 sachant qu'il était de 48,2 % soit deux fois supérieur en 2022. Il s'agit même du plus bas taux de valeur ajoutée observé depuis 2012, hormis l'année 2016. Il traduit une diminution pénalisante de l'efficacité moyenne des exploitations, entre une baisse du prix de vente, déterminé par le marché, et des coûts de production, liés au matériel, au travail et aux intrants, qui augmentent.

Par comparaison, dans l'industrie très consommatrice d'intrants (énergie, matières premières, pièces détachées, etc.), le taux de valeur ajoutée, qualifié de structurellement faible, est de 25,9 %¹.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) baisse mais reste positif, à 439 €/ha

Les subventions d'exploitation se contractent de 5,8 % en euros constants en 2023 à 44 600 €. Cette baisse correspond à la mise en œuvre de la nouvelle politique agricole commune à partir du 1^{er} janvier 2023. Les indemnités d'assurance diminuent de 47,3 % du fait de l'absence d'incident météorologique majeur en 2023 et s'élèvent à 4 000 €.

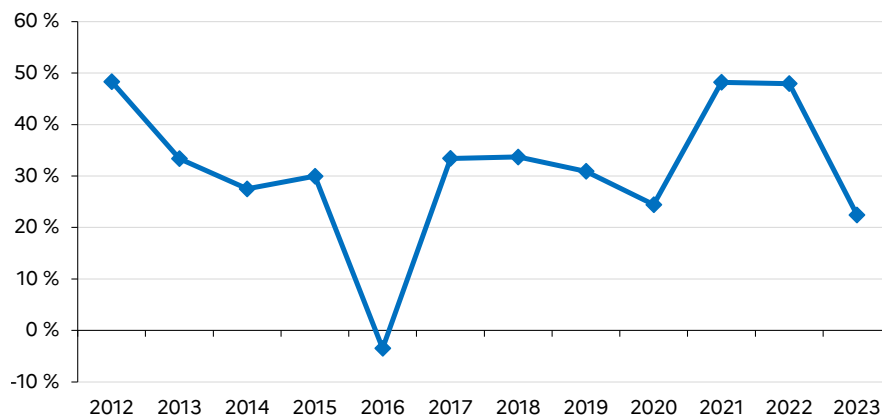
Les loyers et fermages (26 100 €) sont en hausse de 2,2 % tandis que les charges de personnel (8 000 €) et les impôts et taxes (3 100 €) reculent respectivement de 2,7 % et 3,5 %. Le total de ces charges fixes est globalement en hausse en 2023.

Ainsi, entre hausse des charges et baisse des recettes, l'EBE, qui correspond à la somme des recettes (production, subventions d'exploitation, indemnités d'assurance) diminuée de l'ensemble des charges, chute de 61,6 % sur un an, à 72 400 €.

Graphique 5

Dégradation du taux de valeur ajoutée en 2023

Évolution du taux de valeur ajoutée des exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux



Champ : exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux en Île-de-France

Source : Agreste - RICA

Plus de la moitié des bénéfices réinvestis : 57 % de l'EBE est consacré aux amortissements et aux charges financières, soit 252 €/ha

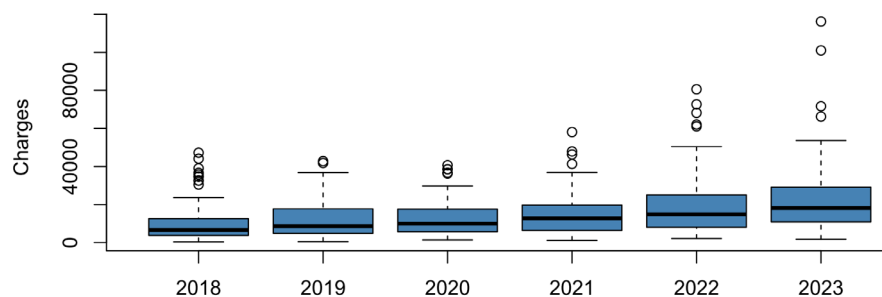
L'amortissement et les charges financières représentent 41 600 € soit plus de la moitié de l'EBE en 2023. Cette déduction repose à 90 % sur l'amortissement, en repli de 2,8 %, et à 10 % sur les charges financières, qui progressent de plus de 50 %. Cette part élevée de l'amortissement reflète l'intensité des investissements des dernières années, dans le matériel principalement. L'augmentation des charges financières indique l'évolution à la hausse du coût des emprunts.

Le résultat courant avant impôts (RCAI) baisse de 78,7 % à 33 300 € soit 200 €/ha. Les exploitations spécialisées en COP réalisent donc moins de bénéfices en 2023. En moyenne, elles présentent un taux d'endettement de 35 % pour un endettement total de 234 000 € soit 1 418 €/ha, en baisse de 2,2 % sur un an après correction de l'inflation. Le taux d'endettement moyen des exploitations agricoles en France est d'environ 42 %, ce qui est supérieur à la moyenne européenne de 12 %. Le taux d'endettement maximum recommandé est de 35 % des revenus, selon le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF).

Graphique 6

Les charges sociales augmentent inégalement

Charges sociales de l'exploitant par année



Lecture : la moyenne des charges est représentée par le trait horizontal dans le rectangle bleu. Ce rectangle représente la valeur des charges sociales payées par 50 % des effectifs. Les 25 % payant le plus de charges sociales se situent au-dessus du rectangle, le long du pointillé jusqu'au trait supérieur et les valeurs extrêmes sont représentées par les cercles.

Champ : exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux en Île-de-France

Source : Agreste - RICA 2023

¹ Source : Les entreprises en France, Insee Références, édition 2023.

En outre, les charges sociales des exploitants augmentent en 2023, suite aux très bons résultats de l'année 2022. Elles passent de 110 €/ha en 2022 à 132 €/ha en 2023 en Île-de-France et de 87 €/ha à

108 €/ha au niveau national. Cependant cette hausse moyenne cache des disparités de plus en plus fortes (graphique 6). La dispersion autour de la valeur moyenne augmente, en particulier vers

des valeurs supérieures, reflétant l'écart de plus en plus grand dans les niveaux de chiffre d'affaires des exploitations agricoles en Île-de-France.

Tableau

L'effet ciseau en 2023 entraîne une contraction des résultats

Chiffres-clés des exploitations agricoles spécialisées COP en Île-de-France en 2023 et comparaison 2022

		Valeur 2023 en €	Évolution 23/22 en %	Valeur 2023 en €/ha
	Production de l'exercice	271 700	- 24,4	1 648
-	Consommations intermédiaires	210 700	+ 11,9	1 281
=	Valeur ajoutée	61 000	- 64,4	370
	Taux de valeur ajoutée	22,3 %		
+	Subventions d'exploitation	44 600	- 5,8	270
+	Indemnités d'assurance	4 000	- 47,3	24
-	Fermages	26 100	+ 2,2	158
-	Impôts et taxes	3 100	- 3,5	19
-	Charges de personnel	8 000	- 2,7	48
=	Excédent brut d'exploitation (EBE)	72 400	- 61,6	439
	EBE/UTANS ¹	55 500	- 61,6	337
-	Dotations aux amortissements	38 100	+ 2,8	231
-	Charges financières	3 500	+ 57,1	21
	Total (dotation + charges financières)	41 600		252
=	Résultat courant avant impôts (RCAI)	33 300	- 78,7	200
	RCAI par UTANS	25 300	- 78,6	154
	Résultat de l'exercice	37 900	- 76,9	230
	Total endettement	234 000	- 2,2	1 418
	Taux d'endettement	35,0 %		

¹ UTANS : Unité de Travail Annuel Non Salarié
Source : Agreste - RICA

Source, méthodologie et définitions

Les résultats économiques, présentés pour 2023, sont établis à partir des données techniques et comptables collectées chaque année sur un échantillon d'exploitations agricoles dans le cadre du Réseau d'information comptable agricole (RICA) européen dont le volet français est piloté par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère chargé de l'agriculture.

En France, le RICA couvre le champ des exploitations dont la production brute standard (PBS) est supérieure à 25 000 € pour la métropole et à 15 000 € pour les départements ultramarins. L'ensemble de ces structures contribue à 99 % de la production standard et utilise 95 % de la surface agricole.

En 2023 l'échantillon RICA compte 6 969 exploitations, pondérées pour représenter les 282 182 exploitations agricoles du champ couvert par le RICA (France métropolitaine, Guadeloupe et la Réunion, et production brute standard supérieure aux seuils mentionnés précédemment).

En Île-de-France, l'échantillon est composé de 168 exploitations pour l'exercice comptable 2023, dont 106 exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux (Otex 1500) pondérées pour représenter les 2 545 exploitations agricoles du champ couvert par le RICA en Otex 1500. Les 62 autres exploitations ne présentent pas suffisamment d'effectif dans chaque Otex pour pouvoir faire l'objet de traitements statistiques valables.

.../...

Ces 106 exploitations constituent le **champ complet** 2023 de l'étude restreinte aux seules exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux. Les comparaisons interannuelles entre 2022 et 2023 sont présentées sur un **champ constant** de 86 exploitations présentes à la fois dans l'échantillon du RICA 2022 et dans celui du RICA 2023. Les montants sont exprimés en euros réels c'est-à-dire corrigés de l'inflation. Les données 2022 ont pour cela été valorisées en euros de 2023 à l'aide de l'indice des prix à la consommation (1,05303, source Insee). Les comparaisons réalisées au niveau national concernent uniquement les exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux.

Le principal indicateur économique utilisé est l'**excédent brut d'exploitation** (EBE) par actif (ETP) non salarié. Il est calculé à partir de la valeur de la production de l'exercice (vendue ou stockée), augmentée des subventions et des indemnités d'assurance, de laquelle sont soustraites les consommations intermédiaires et toutes les autres charges courantes (salaires, impôts fonciers, fermages...).

Le **résultat courant avant impôts** (RCAI) se déduit de l'EBE après prise en compte des amortissements (qui ne sont pas décaissables) et des charges financières. Le RCAI est calculé comme la différence entre le produit brut courant et les charges courantes. Il n'intègre pas les produits et charges exceptionnels, contrairement au résultat de l'exercice.

Le **résultat de l'exercice** correspond à la différence entre le total des produits bruts et le total des charges. Le produit brut intègre les produits exceptionnels (produits exceptionnels de gestion, produits de cessions d'éléments d'actif, quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice et autres produits exceptionnels). Les charges totales intègrent les charges exceptionnelles (charges exceptionnelles sur opération de gestion, valeur comptable des éléments d'actif cédés et autres charges exceptionnelles).

Un **solde disponible** est calculé en déduisant de l'EBE les annuités d'emprunts à moyen et long terme et les cotisations sociales de l'exploitant.

La **valeur ajoutée** correspond à la différence entre la production de l'exercice nette des achats d'animaux et les consommations intermédiaires.

La **production de l'exercice** est la somme des produits bruts élémentaires (animaux, produits animaux, végétaux...) et des produits issus de la production immobilisée (travaux effectués par et pour l'entreprise), des travaux à façon, des pensions d'animaux, des terres louées et des produits d'autres activités annexes.

Les **subventions** d'exploitation correspondent aux aides de l'Union européenne, nationales et locales. Même perçues au cours de l'année N, elles peuvent se rapporter à une campagne de production antérieure. Dans le RICA, seules sont enregistrées pour l'exercice comptable N les subventions se rapportant à la campagne de production N. Certaines subventions non encore perçues au cours de l'année sont alors estimées.

La **production brute standard** (PBS) ne représente pas des résultats économiques réels. Elle repose sur des coefficients destinés à estimer la valeur de la production potentielle associée aux surfaces et au cheptel, hors toute subvention et déduction faite des coûts spécifiques associés à cette production. Chaque coefficient se rapporte à un hectare de culture ou à une tête de cheptel. On calcule la production brute standard des différentes productions, ainsi que la production brute totale de l'exploitation. La variation annuelle de la PBS d'une exploitation ne traduit que l'évolution de ses structures de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) et non une variation de son chiffre d'affaires.

Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. Les exploitations sont ainsi classées par **orientation technico-économique** (Otex).

www.agreste.agriculture.gouv.fr